



Probleme construction qui paye?

Par **haquette**, le **25/07/2011 à 03:27**

Bonjour,
Nous avons demandé à l'entreprise qui construit notre maison de prévoir l'emplacement d'une cheminée. L'entreprise nous a dit qu'elle s'occupait de tout et que nous avons juste à faire poser la cheminée. Pendant la construction du toit je m'aperçois qu'il n'y a pas de conduit de cheminée, j'appelle la société pour savoir si il ne l'on pas oubliée...le lendemain j'apprend qu'il faut que le chevetre et que nous avons 24 pour faire poser le conduit. Ce qui a été fait. L'entreprise est au courant depuis le 8 février date de finalisation du projet cheminée que celle-ci sera posée dans la maison. Le chantier de la maison a débuté le 4 avril 2011. Maintenant que le placot est posé, nous nous apercevons que le conduit de cheminée se trouve à 1m17 de là où doit être posé la cheminée...il devait être à 45cm. Nous avons vu le cheministe qui nous a dit que ça poserait un gros problème. Nous sommes allés voir le constructeur en lui demandant comment ça se faisait et apparemment une erreur de plan... du coup il doit tout casser le faux plafond et pour rattraper changer le tubage. Le cheministe qui est venu faire sa visite nous a dit que ça allait nous coûter plus cher que prévu. J'ai dit à la société qu'il payerons la facture et que c'était de leur faute. La dessinatrice en charge de tout nous a dit qu'elle nous avait fait les plans mais qu'elle n'y connaissait rien que la prochaine maison elle ferait pas poser de cheminée!! Si elle nous l'avait dit on se serait débrouillé mais en attendant faut tout refaire mais qui paie dans ces moments-là? De plus il y a un problème avec chaque artisan....Une porte-fenêtre qui s'ouvre mais se referme pas des portes posées qu'on a pas demandé qui sont en plus valu..et j'en passe..que faire?? Merci de votre réponse...